

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

**Absents excusés** : Mme ETHUIN-JEANMET.

**Absents** : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPPAZ.

**N° DEL-2022-073**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR DE L'ÉGLISE SAINT-PRIX**

**Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la Commune a le projet de restaurer le Retable Majeur de l'église Saint-Prix en bois de chêne du XVII<sup>e</sup> siècle et de réaliser l'ensemble des travaux afférents dont les travaux d'entretien de la maçonnerie à l'arrière du Retable Majeur et sous les éléments de bois une fois démontés.

**CONSIDERANT** la possibilité de solliciter une subvention de 50% du montant H.T. des travaux soit de 82.067,50 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie en date du 19 septembre 2022,

**CONSIDERANT** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le projet de restauration du Retable Majeur de l'église Saint-Prix ainsi que l'ensemble des travaux afférents dont les travaux d'entretien de la maçonnerie à l'arrière du Retable Majeur et sous les éléments de bois une fois démontés.

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant H.T. des travaux soit de 82.067,50 €, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire

